



3878 - Interrompre la prière par nécessité

question

Question : Est-il permis d'interrompre la prière au déclenchement d'un signal d'alarme suite à un accident ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

S'il s'agit d'un grave accident, il n'y a aucun mal à interrompre la prière. En revanche, s'il s'agit d'un accident mineur, il n'est pas permis de l'interrompre. Les ulémas soutiennent que l'on doit arrêter la prière pour sauver un non averti d'un péril. Cela veut dire que si vous étiez en prière et constatiez qu'un serpent se dirigeait vers une personne inattentive, vous devriez mettre fin à votre prière pour avertir la personne en question, afin de lui éviter une morsure fatale. De même, si vous étiez en prière et voyiez un aveugle se dirigeait vers un puits et que vous craigniez qu'il n'y tombe, vous devriez l'avertir afin de le sauver du péril, même si votre geste entraîne l'interruption de votre prière. Il en est de même des incendies et cas similaires.

Si l'alarme est déclenché pour une affaire négligeable dont on ne craint pas de manquer de temps pour le rattraper, il n'est pas permis alors d'interrompre la prière, étant donné la possibilité de la terminer sans dommage. Allah le sait mieux.